

Août 2005

Québec, le 16 août 2005

Monsieur Paul-Émile Bourque
Directeur général
Cégep de Saint-Laurent
625, avenue Sainte-Croix
Saint-Laurent (Québec) H4L 3X7

Objet : 2^e suivi de l'évaluation institutionnelle

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion tenue le 11 août dernier, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné les nouvelles suites que le Cégep de Saint-Laurent a données au rapport d'évaluation institutionnelle.

En octobre 2004, la Commission avait jugé que le Collège assumait bien les responsabilités qui lui sont confiées. Elle avait formulé deux recommandations. La première visait les pratiques d'évaluation des apprentissages et des programmes au secteur de la formation continue, et la seconde, les programmes prévus selon la politique institutionnelle de gestion des ressources humaines, notamment l'évaluation des enseignants.

Lors d'un premier suivi, la Commission avait estimé que les mesures adoptées par le Collège répondaient adéquatement à la première recommandation.

Dans le cadre de son second suivi, le Collège précise qu'il a tenu compte de la seconde recommandation dans son *Plan stratégique de développement 2004-2009*. Les programmes d'embauche et d'insertion professionnelle sont en bonne voie de parachèvement. De plus, la récente *Politique de valorisation de la langue française* inclut des conditions reliées à l'embauche et au perfectionnement.

Une nouvelle *Politique sur la disponibilité des enseignants*, adoptée le 1^{er} juin 2005, cible la disponibilité aux élèves, au Département et au Collège en général. Elle regroupe et

précise les diverses pratiques institutionnelles à cet égard. La Commission note qu'elle vise les enseignants du secteur de la formation ordinaire, les coordonnateurs de département et les enseignants à temps complet du Service de la formation continue.

Par ailleurs, le Collège confirme son engagement à élaborer un programme d'évaluation des enseignants d'ici le mois de juillet 2008, en concertation avec son personnel. Il mentionne aussi la mise en place de plusieurs mesures visant le développement des applications pédagogiques de l'ordinateur, dont l'adhésion récente à la plate-forme *DECclic*, et le perfectionnement des enseignants et des professionnels à cet égard.

Ainsi, le Collège a accompli des progrès significatifs depuis 2004 dans l'élaboration des programmes prévus à sa politique de gestion des ressources humaines. La Commission considère que les actions posées répondent en partie à la seconde recommandation. Elle souhaite être informée des progrès accomplis dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'évaluation des enseignants.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer